

Rapport 16.018 Fiscalité des frontaliers

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La question de la méthode d'imposition des frontaliers la plus favorable et la plus juste est à n'en pas douter une question pertinente. Aussi, les deux motions ici traitées ont-elles le mérite d'obliger notre autorité à faire le point de la situation.

Pour ce faire, il est nécessaire d'éviter en filigrane toute considération de mauvais alois sur la main-d'œuvre frontalière, tant nos territoires neuchâtelois et franc-comtois, comme nos populations, sont indissociablement unis : on ne le dira jamais assez la main-d'œuvre frontalière est nécessaire à notre industrie d'exportation, comme l'essentielle de la pendularité qui structure notre économie. Le véritable défi pour le Canton de Neuchâtel est surtout de réussir par ses atouts à mieux fixer les pendulaires qu'ils soient bernois, vaudois, jurassien ou français. Mais c'est un autre débat.

La *Commission Fiscalité* a su échapper à cet écueil pour traiter le sujet de manière rationnelle et argumentée.

Après analyse, il apparaît évident que la rétrocession par la France de 4,5 % de la masse salariale brute est un meilleur système que l'imposition à la source. Toutefois, les pratiques entre Cantons et pays limitrophes étant diverses et nombreuses, il aurait été intellectuellement très intéressant que les services de l'État planchent sur une modélisation ; en ramenant toutes les pratiques sur un étalon, la comparaison empirique deviendrait ainsi possible.

Cela dit, le groupe socialiste admet que ce travail est complexe et mobiliserait les services ou nécessiterait une étude coûteuse pour des perspectives concrètes que ne dépasserait vraisemblablement pas l'intérêt intellectuel. En outre, il est évident qu'il revient à la Confédération d'effectuer ce travail de synthèse et de modélisation : le Canton de Neuchâtel n'est pas aujourd'hui en position d'effectuer l'étude au profit de tous. De ce point de vue-là, nous encourageons le Conseil d'Etat - pour donner suite aux deux motions - d'échanger à ce sujet avec les parlementaires neuchâtelois à Berne.

Reste la question de la renégociation du taux à la hausse : celle-ci passera inévitablement par la Confédération. Pour ce faire, il s'agira de saisir le moment opportun, le contexte propice. Or, aujourd'hui force est de constater que les relations avec la France et l'Europe sont rendues compliquées par nombre de dossiers. Le moment viendra fatalement où les rapports se décrisperont ; si, à ce moment-là, la Confédération et dans une moindre mesure le Canton sont sur le point d'investir deux milliards pour améliorer l'accès ferroviaire et routier à la frontière et au-delà au Val-de-Morteau et à la Franche-Comté, les chances de succès s'en trouveront nettement meilleures.

Vous l'avez compris le groupe socialiste acceptera le classement des deux motions.